



## Demande d'aide pour rédiger une lettre au préfet

Par **oujdidu33**, le **01/11/2011** à **13:19**

Bonjour,  
je suis entré en France en 2008 avec visa long séjour vie privée et famille entant que conjoint d'une française ,j'ai eu mon premier titre de séjour temporaire mention " vie privée et familiale" et après 6 mois on a divorcé en 2009 puis après a la prefecture ils ont refusé le renouvellement de mon titre de séjour.depuis j'ai fait tous les recours possible mais c'était toujours refusé et la préfecture m'avais envoyé un avis d'expulsion en juillet 2010.je suis resté même avec mon titre de séjour périmé jusqu'au ois de février 2011 ou eu un contrôle de papier pour le quel il m'ont envoyé au centre de rétention de Toulouse.après 15 jour labas j'étais libéré cause tentative de suicide.maintenant je suis père d'une petite fille qui est né en France en juin 2011(j'ai fait la reconnaissance mais elle port le nom de sa mère ).je voulais savoir si quelqu'un peut m'aider a rédiger une lettre destiner au prefet pour la demande de titre de sejour svp

Par **mimi493**, le **01/11/2011** à **13:25**

Est-ce que l'enfant est française ? (naître en France ne donne pas la nationalité française)  
Une lettre au Préfet ne sert à rien, il faut refaire une demande de carte de séjour  
Prenez un avocat

Par **oujdidu33**, le **01/11/2011** à **13:35**

l'enfant est français car sa mère et française et il est né en France et pour un avocat je n'est pas les moyens de prendre un avocat vu que je ne travaille pas

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 15:13**

[citation]Si vous ne travaillez pas, vous ne pouvez en conséquence remplir ces conditions et encore moins entretenir votre enfant ...[/citation] non, la condition à remplir est de **participer** à l'entretien et l'éducation de son enfant. ça s'entend "en fonction de ses moyens"

Par **oujdidu33**, le **01/11/2011 à 21:44**

[citation]Quels sont vos liens avec la mère de votre enfant ?  
Vivez-vous avec elle ?

Sachez qu'en tant que parent d'enfant français, dès l'instant où vous contribuez à son éducation et son entretien, une carte Vie Privée et Familiale peut vous être attribuée en raison des attaches que vous avez en France.

Sachez aussi que pour la délivrance de cette carte ( depuis la loi Hortefeux 2007 ) les liens personnels et familiaux doivent être appréciés au regard de leurs intensités, leurs anciennetés, leurs stabilités et vos conditions d'existences...

Si vous ne travaillez pas, vous ne pouvez en conséquence remplir ces conditions et encore moins entretenir votre enfant ...[/citation]  
oui en vie ensemble, et pour l'entretien et l'éducation de l'enfant je fais le maximum avec les moyens que j'ai et pour le travail ce n'est pas logique ce que vous avez dit parce que pourquoi je demande un titre de séjour c'est pour l'autorisation de travail pour pouvoir bien contribuer à l'entretien de ma famille.  
alors si vous pouvez m'aider pour un peu de renseignement pour les démarches à faire svp cordialement

Par **oujdidu33**, le **01/11/2011 à 22:52**

officiellement depuis septembre quand vie ensemble et en plus j'étais contrôlé j'ai fait 24h de garde à vue au commissariat et après j'étais libéré et le flic m'a dit d'aller déposer mon dossier vu que la préfecture on demande de me relâcher

Par **mimi493**, le **02/11/2011 à 06:16**

[citation]Et d'où proviennent les moyens ? d'un travail à ma connaissance. [/citation] "en fonction de ses moyens". Si un parent n'a pas de moyen, il ne participe pas à l'entretien tout en respectant cet article du code civil.  
C'est le même principe que pour la pension alimentaire : elle peut être supprimée si le parent

n'a pas de moyen et en ne payant pas la pension alimentaire, le parent continue à participer à l'entretien de son enfant en fonction de ses moyens.

Si on prend votre raisonnement, une mère qui dans un couple ne travaille pas, ne remplit donc pas ses obligations envers son enfant ?

Par contre, il doit prouver participer à l'éducation de son enfant.

Par **oujdidu33**, le **02/11/2011** à **11:35**

pour l'entretien et l'éducation je participe et j'ai des factures que j'achète le lait et les couches depuis la naissance et que j'amène l'enfant à chaque fois au pédiatre et au médecin juste un détail que je voulais savoir pourquoi je demande un titre de séjour c'est surtout pour travailler et avoir de l'argent pour bien entretenir mon enfant et ma famille. maintenant je voulais savoir aussi les démarches à faire svp ou dans tous les cas je vais envoyer une lettre au préfet pour demander un titre de séjour